

INSCRIPTION

Le bulletin d'inscription doit être complété et adressé

- par courrier à :
FRAB Nouvelle-Aquitaine
12 bis rue St-Pierre
79500 MELLE

- ou par mail à
p.pierre@bionouvelleaquitaine.com

AVANT LE 04 FEVRIER 2019

- Nous vous invitons à vous inscrire le plus rapidement possible, et dans les délais, pour permettre une bonne organisation de la formation.
- Pour que votre inscription soit effective, votre bulletin doit être accompagné du règlement de la formation.

RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

Service formations
05 49 29 17 18
p.pierre@bionouvelleaquitaine.com



• FRAB NOUVELLE-AQUITAINE •

	TARIFS	FINANCEMENT DE LA FORMATION	DEMARCHES A EFFECTUER
Agriculteur(trice).	Adhérent réseau BIO 15 € / Jour Non adhérent réseau BIO 30 € / Jour	VIVEA* Crédit d'Impôt	Pour bénéficier du Crédit d'Impôt vous devez utiliser la déclaration spéciale Cerfa n°12635*01 et penser à conserver les attestations de stages et factures des formations.
Ayants droits VIVEA (cotisant solidaire, conjoint collaborateur, aide familial). Candidat à l'installation remplissant les trois conditions suivantes :	Adhérent réseau BIO 15 € / Jour Non adhérent réseau BIO 30 € / Jour	VIVEA*	Si vous êtes candidat à l'installation vous devez : 1 – Vous inscrire dans le PPP. 2- Faire inscrire votre formation dans le PPP. 3 – Prouvez que vous n'avez aucun autre financement que VIVEA pour la formation.
Demandeurs d'emplois, candidats à l'installation non ayants droit VIVEA (ne répondant pas aux trois conditions ci-dessus).	Adhérent réseau BIO 100 € / Jour Non adhérent réseau BIO 200 € / Jour	<u>Selon le cas :</u> - Pôle Emploi. - Conseil Régional. - Autre financement public...	Se renseigner sur les financements possibles pour votre formation.
Salarié(e)s.	Adhérent réseau BIO 100 € / Jour Non adhérent réseau BIO 200 € / Jour	FAFSEA	Faire une demande auprès du FAFSEA.
Retraité(e)s.	Adhérent réseau BIO 100 € / Jour Non adhérent réseau BIO 200 € / Jour	AUCUN	AUCUNE

*** ATTENTION car votre « crédit » VIVEA est plafonné à 2 000 €/an. Pour consulter l'état de vos droits, rendez-vous sur le site Internet vivea.fr ou sur l'application mobile et créez votre compte (voir document joint).**

LIEU, HORAIRES, DURÉE

Lieu : AGROBIO 47 – 7, Boulevard Danton – 47300 Villeneuve sur Lot

Horaires : 09h00-13h00 et 14h00-18h00

Durée : 08 Heures

Repas : Auberge espagnole

PUBLIC VISÉ

- Agriculteur, conjoint collaborateur
- Cotisant solidaire, aide familial
- Candidat à la conversion et/ou à l'installation
- Salarié d'exploitation
- 09 stagiaires maximum

PRÉ-REQUIS

Aucun pré-requis n'est demandé pour suivre cette formation.



APPLIQUER LA RÉGLEMENTATION SANITAIRE OBLIGATOIRE EN MATIÈRE DE TRANSFORMATION FERMIÈRE ET DE VENTE DE PRODUITS TRAITEURS

JEUDI 14 FÉVRIER 2019

DURÉE : 08 HEURES



• FRAB NOUVELLE-AQUITAINE •



• AGROBIO 47 •

BULLETIN D'INSCRIPTION

Formations du réseau FRAB Nouvelle Aquitaine

TITRE DE LA FORMATION : Appliquer la réglementation obligatoire en matière de transformation fermière et de vente de produits traiteurs

N° VIVEA : R075/2019/970 (df)

NOM :
Prénom :
Entreprise :
Adresse :
CP : Commune :
Téléphone :
Mail :

Statut :
 Chef d'exploitation
 Conjoint collaborateur
 Salarié agricole
 Cotisant solidaire
 Aide familiale
 Autre :

Date de naissance :

Niveau d'études :
 Fin de scolarité obligatoire
 BAC
 BAC+3 et 4
 BEP, BPA, BEAP, CAP
 BAC+2
 BAC+5 et plus

Adhésion à une association du réseau FRAB :
 Non
 Oui, laquelle :

J'ai pris connaissance des conditions générales de service et je les accepte,

Fait à _____ le _____
Signature _____

Vos attentes par rapport à la formation

J'ai déjà suivi une formation sur ce thème :
 Non
 Oui, laquelle :

Quelles sont les nouvelles connaissances / les nouvelles pratiques que je souhaite acquérir :

VALORISATION DES PRODUITS



Jeudi 14 février 2019

APPLIQUER LA RÉGLEMENTATION SANITAIRE OBLIGATOIRE EN MATIÈRE DE TRANSFORMATION FERMIÈRE ET DE VENTE DE PRODUITS TRAITEURS

OBJECTIF

CONNAÎTRE LES RÈGLES D'HYGIENE ET ÊTRE CAPABLE DE LES RESPECTER.

PRÉ-REQUIS

PAS DE CONNAISSANCES PRE-REQUISES OU PRE-REQUIS NECESSAIRES.

VALIDATION DE LA FORMATION

Au moyen d'un questionnaire remis au stagiaire à la fin de la formation.

PROGRAMME DU 14 FÉVRIER 2019

- ❖ Les risques microbiologiques en transformation fermière.
- ❖ Présentation de la réglementation sanitaire (principes, enjeux et conséquences).
- ❖ Qu'est-ce que le plan de maîtrise sanitaire ?
- ❖ Comment le mettre en œuvre sur ma ferme ?
- ❖ Zoom sur les bonnes pratiques d'hygiène et la traçabilité.
- ❖ Connaître la réglementation sanitaire en vigueur concernant la vente mobile de produits traiteurs.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES : Exposé oral - Diaporama Arbre de décision – Etudes de cas – Listings documents officiels et contacts - Echanges avec les stagiaires.

INTERVENANT ET FORMATEUR :

Laurent CHUPIN ~ Chargé de mission transformation agroalimentaire ~ FRAB Nouvelle Aquitaine

Responsable du stage et Formatrice : Anaïs LAMANTIA ~ Conseillère projets ~ Accompagnement des installations et des conversions en AB ~ FRAB Nouvelle Aquitaine